

Alors que les primes d'assurance maladie n'en finissent plus d'augmenter, le Parlement et le Conseil fédéral palabrent pour savoir s'il n'y aurait pas encore quelques trous à boucher dans cette loi qui est un échec complet. Apparemment sans succès jusqu'ici. Alors qu'il existe une solution toute prête, entièrement nouvelle et efficace, et qu'elle n'est même pas mentionnée!

Loi sur l'assurance-maladie: un scandale permanent!

La nouvelle loi sur l'assurance-maladie est une catastrophe. Les citoyennes et citoyens de notre pays le savent tous maintenant. Seule la «classe politique» de Berne estime encore nécessaire de convoquer une session extraordinaire pour mettre un emplâtre sur une jambe de bois déjà bien abîmée: si elle croit pouvoir apaiser le peuple avec cela, elle se fourvoie.

En fait, c'est une insolence: il y a bientôt un an que l'Initiative populaire fédérale DENNER pour des coûts hospitaliers moins élevés a été déposée avec plus de 106'000 signatures légalisées de citoyens et citoyennes majeurs. Elle permettrait de nous sortir de la mélasse, en apportant une solution nouvelle, meilleure, pour notre prévoyance maladie. Mais le Parlement et le Conseil fédéral s'en soucient comme d'une guigne. Cela confirme le fait que le peuple, en matière de santé, est mené par le bout du nez depuis des années. Trois juges fédéraux ont même constaté publiquement que le peuple avait été induit en erreur. Il aurait été tout naturel que la présidente du Conseil National, Madame Trix Heberlein, CN, mette à l'ordre du jour de la session extraordinaire l'initiative DENNER des «coûts hospitaliers»: les initiatives populaires ont priorité. Elle n'en a rien fait, prouvant par là son incapacité dans sa fonction de présidente. Nous nous en rappellerons lorsqu'il sera question de la réélection en automne prochain. Le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des Etats ont visiblement perdu le contrôle de l'explosion des coûts de la santé. Nos «conseils» sont en réalité désemparés, ils ne savent pas quel conseil suivre. Ils sont apparemment mal informés, car ni Madame Dreifuss ni aucun autre parlementaire n'a évoqué jusqu'à présent au cours des débats l'initiative DENNER SA en suspens, pas même d'un mot.

Il est facile de parler d'autre chose et de reculer au lieu d'agir

Au lieu de résoudre les graves problèmes de notre pays, notre présidente fédérale préfère consacrer sans compter son temps et son énergie à la crise des Balkans, pour ramener des réfugiés en Suisse en jet privé. Comprenez-moi bien: il faut aider généreusement ces malheureux persécutés, avant tout sur place. Le transport spectaculaire de quelques personnes en Suisse ne sert pratiquement à rien. Il sert plutôt à d'autres desseins, de l'avis de nombreuses personnes. De plus, Madame Dreifuss perd son temps à chercher comment faire entrer notre pays dans l'UE, à l'ONU et à l'OTAN, au plus vite, et autant que possible sans participation du souverain. Les immenses dépenses où cela nous entraînerait ne l'émeuvent pas un instant. Nous ne pouvons que nous répéter et demander encore une fois la démission de notre présidente fédérale. Il est encore et toujours scandaleux que la session extraordinaire des chambres fédérales n'ait pas servi, comme prévu, à améliorer la nouvelle loi sur l'assurance-maladie. Au lieu de cela, l'affaire a été interrompue au milieu des délibérations et reportée à juin prochain sans autre forme de procès. Il en a toujours été ainsi: lorsque l'on a fait une bêtise et qu'il s'agit de la réparer, on évite et on renvoie au lendemain!

Prendre le problème par la racine

Mais même si Berne avait pris en main la révision de la loi sur l'assurance-maladie, il n'y aurait pas eu moyen de trouver une bonne solution dans le décret existant, totalement inepte. Il est nécessaire de partir sur des bases entièrement nouvelles. C'est ce que fait l'initiative DENNER. Elle redonne aux cantons leur compétence et leur responsabilité, elle fait en sorte que la concurrence entre les caisses de maladie prenne enfin de l'efficacité, elle crée la solidarité entre les assurés jeunes et âgés et met fin à une obligation inutile et injuste.

Cela ne peut plus continuer ainsi

Au lieu de voyager autour du monde et de dépenser sans compter aux frais du contribuable, les politiciens feraient mieux de s'attaquer enfin aux problèmes auxquels le peuple se brûle les doigts et qu'il faut résoudre ici en Suisse. Des problèmes que ces derniers ont créés eux-mêmes en grande partie. La nouvelle loi sur l'assurance-maladie en est justement un exemple par excellence. Avec de fausses promesses, elle a été «fourguée» en vitesse aux citoyennes et citoyens. Mais le peuple ne peut pas se défendre immédiatement, car on laisse souvent traîner arbitrairement les initiatives populaires. Oui, répétons-le, les initiatives, même lorsqu'elles portent sur la question traitée, ne sont même pas citées au cours des délibérations! L'initiative DENNER a été passée sous silence à la Chambre, alors qu'elle mettrait de l'ordre dans les affaires de la santé et créerait un système de primes abordables.

Fr. 60.– par mois, pas un sou de plus

Avec l'initiative DENNER pour des coûts hospitaliers moins élevés, la prime de base mensuelle d'assurance-maladie serait de Fr. 60.– pour les adultes, et même de Fr. 25.– pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans! De plus, les augmentations de prime ne seraient possibles que dans le cadre des variations de l'indice des prix.

Ces primes massivement inférieures à celles d'aujourd'hui sont une chose possible, car il n'y aurait d'assurance obligatoire que pour les frais hospitaliers et que les cantons recevraient 250 francs pour chaque journée que l'assuré passe en salle commune à l'hôpital. Ces Fr. 250.– régleraient toutes les prestations de l'hôpital.

Avec l'initiative DENNER, les frais d'administration seraient réduits à un minimum. Les dilapidations d'1,5 milliards de francs par an, aujourd'hui monnaie courante, seraient éliminées. Il suffirait d'une installation informatique et de 3 à 5 employés qui n'auraient qu'à compter les journées-patient. Répétons-le, on ne devrait plus imposer l'obligation d'assurance que sur les hospitalisations, car les payer de sa poche est toujours difficile, voire impossible. Et pour ceux qui voudraient continuer à assurer leurs frais de maladie courants, ils pourraient parfaitement le faire avec une assurance complémentaire qui coûterait entre 30 et 40 francs de plus par mois. Et l'assuré aurait intérêt à se demander s'il ne serait pas moins cher de payer de sa poche les frais des éventuels traitements sans hospitalisation.

Pourtant, à Berne, personne ne semble avoir intérêt à soulager le peuple de ses charges. Autrement, pourquoi s'efforce-t-on à toute force d'empêcher que l'initiative DENNER parvienne enfin à la votation devant le Souverain et les Etats?

DENNER AG



Karl Schweri

Le 3 décembre 1997, la collecte de signatures pour l'initiative populaire pour des coûts hospitaliers moins élevés débutera dans toutes les succursales de Denner et les Satellites

Signez maintenant Nouvelle assurance d'hospitalisation pour fr. 60.- par mois au maximum

Une fois de plus, le peuple doit prendre son destin en main et prouver aux politiciens incompetents que la nouvelle loi sur l'assurance-maladie ne vaut rien sous sa forme actuelle et ne fait que tourmenter d'avantage encore les citoyennes et les citoyens de notre pays déjà saignés à blanc. Il faut que cela cesse! Et surtout que l'assurance obligatoire, qui est absurde, soit supprimée!

Il n'est pas acceptable qu'une loi plume les gens comme s'ils étaient des dindes de Noël. Les primes des caisses-maladie augmentent à l'infini depuis des années et font le malheur de familles entières. La nouvelle initiative de Denner a pour but de mettre un terme à ce désastre. En effet, si le peuple et les Etats approuvaient cette initiative, seule l'assurance d'hospitalisation serait encore obligatoire et elle s'élèverait à 60 francs par mois au maximum pour les adultes et à 25 francs par mois pour les jeunes de moins de 18 ans et les enfants, en division générale, sans aucune participation des assurés.

Les citoyens majeurs doivent être libérés de leur tutelle

Les caisses-maladie jouissent pratiquement d'une position de monopole privilégiée après avoir effectué d'innombrables fusions. En effet, on ne voit aucune trace de concurrence entre les différentes caisses ni d'économie de marché libre dont il était question lorsqu'il s'agissait de rendre la nouvelle loi sur l'assurance maladie attrayante au peuple. De plus, les caisses-maladie ne sont pas en mesure de baisser leurs coûts ni par conséquent leurs primes. Chaque individu doit pouvoir décider lui-même où et pour quel montant il désire être assuré, en réfléchissant s'il veut s'assurer également pour ce qui n'est pas indispensable et tout à fait supportable sur le plan financier dans le domaine de la santé. Par exemple: une pneumonie coûte (médecin et médicaments) au maximum 700 francs en traitement ambulatoire sans hospitalisation. Les frais ne sont élevés que lorsque l'on effectue un séjour à l'hôpital. Par conséquent:

Supprimons l'assurance obligatoire superflue

Les assurances sont là pour couvrir les risques dont l'on ne peut pas payer les coûts soi-même. Dans le domaine de la santé, ceux-ci sont toujours liés à une hospitalisation. Par conséquent, seule

l'assurance d'hospitalisation doit être déclarée obligatoire. Autre exemple: si le patient qui souffre de pneumonie doit être hospitalisé, cela coûte immédiatement des milliers de francs. C'est aux assurances de couvrir ces frais et surtout de payer les coûts dans les cas graves de maladie, accident et opération qui nécessitent des interventions chirurgicales.

Les caisses-maladie ont de la concurrence – les primes diminuent

La nouvelle initiative de Denner pour des coûts hospitaliers moins élevés a incontestablement pour but de faire diminuer les primes des caisses-maladie. D'une part, les compagnies privées pourraient également intervenir dans le secteur des assurances, l'économie de marché libre pourrait ainsi réellement jouer son rôle et la situation de concurrence serait définitivement créée. D'autre part, les caisses-maladie devraient verser moins d'argent aux cantons, à savoir seulement 250 francs par jour pour le séjour du patient dans la division générale d'un hôpital. Les cantons, quant à eux, auraient l'obligation de mettre à disposition un nombre suffisant de lits et de conclure d'autres arrangements entre eux pour les déplacements des patients d'un canton à l'autre.

Il dépend maintenant de vous de faire en sorte, grâce à votre signature, que l'on passe enfin de la parole aux actes dans le domaine de la santé.

Vous recevrez des feuilles de signatures pour cette initiative populaire pour vous-même ainsi que vos amis dans toutes les succursales de DENNER, la plupart des Satellites DENNER ainsi que dans les magasins WARO et Franz Carl Weber, ou en envoyant votre adresse à la centrale de DENNER, Grubenstrasse 10, 8045 Zürich, ou par téléphone au même endroit, 01 455 11 11.

DENNER SA


Karl Schweri